lavich, chargé de div. march. adressé à M. Zino

TOULON. Br. russe, *Gustavo*, cap. G. Vidovich, en lest, adressé à M. Van Lennep; br. russe, *Cinque Sorelle*, capit. A. Sablicich, en lest, adressé à M. Van Lennep.

GENES. Br. russe, *Arcole*, capit. M. Vicini, chargé de diver. marchand, adressé à M. Drago; trois-mâts hamb. *Manathay*, cap. S. Samuels, en lest, adressé à M. Mathieu; barq. sarde, *Elena*, cap. G. Canessa, en lest, adressé à M. Dodero; br. sarde, *Filadelfia*, capit. V. Graviotto, en lest, adressé à M. Dodero.

MESSINE. Barq. napol. *Giovanni*, capit. M. Cacace, en lest, adressé à M. Lafoutaine; brick napol. *Orionte*, cap. G. Anastasis, en lest, adressé à M. Beraclese.

MALTE. Br. angl. *Medusa*, capit. J. Yoodworth, chargé de charbon de terre, adressé à M. Keer; barq. angl. *Sermont*, capit. W. Rogers, chargée de charbon de terre, adressée à M. Lafontaine; trois-mâts autr. *Taglio Ferro*, capit. S. Azzopardi, en lest, à ordre; schoon. autr. *Corsaro*, cap. A. Banovich, en lest, adressé à M. Parini.

PHOCÉE. Br. russe, *Alcibiade*, cap. D. Mathiouthis, chargé de sel, adressé à M. Caralli.

TRIESTE. Br. russe, *Pietro e Paulo*, capit. D. Costandi, en lest, adressé à M. Giovanni.

SPEZZIA. Br. grec, *Dhio Adhelfi*, capit. J. Raftis, chargé de diver. march. adressé à M. Inglessi.

SYRA. Br. grec, *Maria*, capit. Y. Salaba, en lest, adressé à M. Mavrogordato; br. grec, *Angheliko*, capit. N. Costandi, en lest, adressé à M. Symuriotti.

SMYRNE. Br grec, *Anexartitos*, cap. J. Trigonis, chargé de div. march. à ordre.

Du 24 décembre.

LONDRES. Barq. ang. *Brothers*, capit. A. Reid, chargée de div. march. adressée à M. Yonides.

CARDIFF. Br. autr. *Ungarin*, capit. G. Poicovich, chargé de charbon de terre, adressé à M. Hanson.

LIVERPOOL. Barq. angl. *Eliot*, cap. A. Dove, chargé de div. march. à ordre.

NEW-CASTLE. Br. angl. *Princess Victoria*, capit. G. Sermons, chargé de charbon de terre, adressé à M. Keer; br. angl. *Anfridhes*, cap. T. Brooms, chargé de charbon de terre, adressé à M. Grace; trois-mâts suéd. *Minet*, capit. Baigras, chargé de charbon de terre, adressé à M. Spandoni; barq. russe, *Austria*, capit. J. H. Emilieus, chargée de charbon de terre, à ordre.

MARSEILLE. Br. autr. *Conte Daiuese*, capit. G. Mohovich, en lest, à ordre; trois-mâts autr. *Slaviano*, capit. G. Malovich, en lest; br. autr. *Malte*, cap. Tadcevich, en lest, adressé à M. C. Florio; barq. autr. *Fiume*, cap. C. Tomasovich, en lest, adressé à M. Zino; br. russe, *Nicola*, capit. G. Mazzarovich, en lest, adressé à M. Florio

LIVOURNE. Br. russe, *Périclès*, cap. V. Guppo, en lest, adressé à M. Guppo.

GÊNES. Trois-mâts sarde, *Algerin*, capit. B Sosto, en lest, adressé à M. Pedemonte et comp.

ANVERS. Trois-mâts autr. *Due Sorelle*, capit. D. Slacovi, en lest, adressé à M. Zino

MESSINE. Br. sarde, *Osanna*, cap. B Daste, chargé de div. march. adressé à M. Berzolese.

MALTE. Barq. autr. *Zorin*, cap D. Vucasovich, en lest, adressée à M. Sorin; barq. angl. *Caledonia*, cap. M. Andrich, en lest, à ordre.

TRIESTE. Br. grec, *Nova Calliopi*, cap. Y. Papaki, chargé de div. march. adressé à M. Decosi.

CAFFA. Trois-mâts autr. *Istro Raccoch*, cap. C. G. Marovich, chargé de blé, à ordre.

Du 25 janvier.

HATPOOL. Br. ang. *Hyle*, cap C. Thompson chargé de charbon de terre, à ordre.

NEW-PORT Barq. brem. *Theodor*, cap. Hermann, chargée de charbon de terre, à ordre.

NEW-CASTLE. Barq. brem. *Louis*, capit. K. Johnson, chargée de lest, à ordre; br. angl. *Fraveller*, cap. W. Meldram, chargé de charbon de terre, adressé à M. *Zeer*; br. autr. *Hammis*, cap. L. Verolis, en lest, adressé à M. Flori.

MALTE. Br. angl. *Falcon*, cap. T. Lambert, en lest, adressé à M. Blark; barq. angl. *Michelina*, cap. V. Decundis, chargé de charbon de terre, à ordre.

TRIESTE. Br. autr. *Ion*, cap. C. Lazzarovich, charge de div. march. adressée à M. Ralli.

SYRA. Br. grec, *Pithaghoras*, cap. R. Vuzzuna, en lest, adressé à M. Caralli.

DÉPARTS du 21 janvier.

SKIATTO. Goël. grec. *Iroclis*, cap. C. Ronsotti, en lest.

Du 22 janvier.

FALMOUTH. Barq. angl. *Elena*, capit. G. Thompson, chargé de blé; schoon. angl. *Siren*, charge de blé et laine.

DANUBE. Br. russe, *Elena*, cap. J. Veri, ne lest.

VARNA. Br. russe, *Elena*, cap. N. Luca, en lest.

Du 24 janvier.

FALMOUTH. Barq. brem. *Virginia*, cap. S. E. Johnson, chargée de mais.

ODESSA. Br. grec, *Metaldha*, cap. Y. E. Torglios, en lest.

Du 25 janvier.

ALGER. Br. russe, *Melpomeni*, cap N. Zuro, chargé d'orge.

ERÉGLI. Br. franç. *l'Indépendant*, cap. Benkenque, en lest.

ANNONCES.

CAISSE PATERNELLE.
ASSOCIATION MUTUELLE SUR LA VIE
AUTORISÉE PAR ORDONNANCE ROYALE.

CAPITAL DE GARANTIE:
DEUX MILLIONS.

SOUSCRIPTIONS RECEUILLIES
AU 30 SEPTEMBRE 1847:
SOIXANTE HUIT MILLIONS.

L'administration est représentée
à Constantinople, par M. MAURICE FRÉDÉRICI,
agent général pour les États du Levant.

Le but de l'institution de la caisse paternelle peut se résumer en ces termes:

Formation d'associations pour le versement en commun de fonds qui, placés pendant un certain temps en rente sur l'État, et augmentés des intérêts qu'ils son produits sont partagés, à l'époque ou aux époques déterminées par le contrat d'assurance, entre les assurés survivans ou les personnes qui ont souscrit une tête, lesquelles profitent ainsi des parts afferentes aux assurés décédés.

Le dividende s'exprime depend:

1o Du chiffre du capital versé, combiné avec les époques des versements et les chances de mortalité qui ont à courues.

2o De la durée de l'engagement.

3o De l'importance des sommes acquises aux survivans par les décès de camarades.

Ainsi la part de chaque intéressé peut s'élever à plus du décuple du montant de sa mise, sans que jamais, hors le cas de mort, on soit exposé a perdre le capital versé. Il y a des périodes fixes de recevoir les intérêts, capitalisés de 6 mois, en 6 mois à moins d'une actitude entraînant la déchéance prévue par les Statuts.

Le caisse paternelle a forme trois modes d'association, savoir:

1o L'association dotale, pour les enfans qui ne sont pas âgés de plus de dix ans. La durée de ce mode d'association est de 21 ans à partir de l'année de la naissance. Tous ceux des enfans assurés qui sont nés dans la même année font partie de la même association. Les fonds et intérêts sont, après l'expiration de la 21e année, partagés entre les seuls enfans survivans ou les personnes qui ont souscrit aux leurs rêves.

Il est impossible d'apprécier à l'avance les bénéfices à retirer: mais on calcule, d'après les probabilités des chances de la vie, qu'un père qui verserait 100 francs par an, pourrait espérer d'offrir à son enfant, au bout des 21 ans, une dot de dix mille francs avec possibilité d'arriver jusqu'à vingt mille francs.

2o L'association générale, à laquelle prennent part les personnes de tout âge et de tout sexe. Le temps de l'engagement et le montant de la mise sont facultatifs; toutefois on ne peut s'engager pour moins de 5 ans ni payer moins de cent francs. Le partage des fonds et intérêts a lieu à l'époque fixée par le contrat. Le bénéfice à espérer est de 2 à 10 fois la mise.

3o L'association des rentes perpétuelles; c'est une association établie sur les mêmes bases que l'association générale, à cette seule différence que les sociétaires reçoivent chaque année tre les intérêts de leurs mises. Les fonds provenant des mises des assurés décédés peuvent être également répartis de 6 mois en 6 mois entre les ayant droit survivans; ou ne peut souscrire dans cette association pour moins de 5 ans ni payer moins de 200 fr.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Les mises sociales sont fournies en un seul versement ou en versements annuels.

On peut souscrire, soit sur sa propre tête et à son profit, soit sur la tête et au profit d'un tiers, — On ne peut retirer son capital avant le terme fixé par le contrat.

La caisse paternelle est placée sous la surveillance permanente d'un conseil de censure nommé par le gouvernement français.

Les fonds versés sont immédiatement convertis en rentes sur l'état dont les titres sont rédigés de telle sorte que l'administration ne peut en disposer avant l'époque fixée pour la liquidation de chaque association.

Droit de direction. Le souscripteur en signant sa police verse une fois pour toutes un droit de 5 p. c. sur la totalité de la mise.

Les personnes établies en quelque autre ville que se soit des états du Levant, peuvent souscrire aux diverses associations formées par la caisse Paternelle, en envoyant leur pétitionnaire à un de leur correspondans à Constantinople, ainsi que l'acte de naissance de l'assuré, légalisé par une autorité française.

L'ERVALENTA
ET LA MELASSE
DITE
DE LA COCHINCHINE.

Remède efficace sont pour détruire la Constipation, pour le procurer une digestion prompte et facile, soit enfin pour guérir les Gastrite ou les Gastralgies, l'Entérite ou les Entéralgies, ou d'autres maladies.

Les personnes qui veulent prétendre à un résultat satisfaisant sur les évacuations alvines au moyen de l'Ervalenta, doivent lire le *Traité Warton sur la Constipation*; ce sont seulement celles-ci, qui, *en se réglant strictement* d'après les instructions contenues dans le chapitre III, se guériront infailliblement en faisant un usage régulier de cette substance tous les jours à déjeûner et à *souper pendant un certain laps de temps* plus ou moins grand, suivant la gravité du cas, c'est-à-dire jusqu'à ce que les intestins commencent à fonctionner journellement, régulièrement et naturellement, sans avoir recours à l'*Ervalenta*.

C'est en suivant ce conseil que tant de personnes, depuis des classes les plus hautes jusqu'aux plus inférieures, se sont procuré la guérison qu'elles avaient cherchée en vain sur toute autre voie; que tant de personnes des plus recommandables parmi ces classes, ont été à même, par la suite, *après vingt années de souffrances*, de certifier, par les documens, leur guérison non seulement de la Constipation et de la Dyspepsie, mais aussi de la Gastrite, de la Paralysie et de tant d'autres maladies graves.

Dépôt à Constantinople, chez E. Ottoni, pharmacien à Péra.

LES AMORTISSEMENTS EN 1848
de l'Emprunt du Grand-Duché de Bade pour la construction de ses chemins de fer
AURONT LIEU LE 29 FÉVRIER 1848

le 31 Mai 1848, le 31 Août 1848, et le 30 Novembre 1848.

L'amortissement de l'Emprunt se fait par l'extinction des obligations, moyennant les primes suivantes, savoir: 15 lots chacun de francs 110,000, 5; de 35,000, 10 de 25,000, 25 de 3,000, 2 de 25,000, 55 de 21,500, 50 de 12,000, 2 de 10,500, 58 de 8,500, 366 de 4,000, 1,914 de 2,100 etc., de manière que chaque action tirée recevra dans tous les cas,

Pour participer au tirage de six		Pour participer aux quatre tirages ensemble	
Février 1848	payables en billets de banque, en mandat de commerce ou contre notre traite.	avec une action pour	70 francs
avec une action pour 5 francs		» » 10 »	» » 140 »
» » 6 » » » 25		» » 15 »	» » 200 »
» » 14 » » » 50		» » 30 »	» » 400 »
» » 30 » » » 100			

s'ajoute sur à la mission de banque nécessaire. — Prospectus et renseignement sont déposés au bureau de cet feuille — Les listes des actions tirées seront promptement délivrées par nous à MM. les actionnaires.

☞ Les personnes désirant se charger du placement d'actions sont priées de s'adresser directement à nous pour les conditions de la vente. Ecrire sous affranchie. J. NACHMANN ET FILS, Banquiers à Mayence (Rhin).

A VENDRE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES.

Une propriété (*Mesl*) de mille pies environ, située dans la grande rue de Péra, vis-à-vis du palais de France, consistant:

En un magasin en pierre, surmonté d'un corps de logis en bois, attenant à une bâtisse en pierre voûtée, à 8 étages, avec soutterrain et bain;

En une maisonnette en pierre composée de 3 chambres, d'une cuisine, d'un magasin à feu et soutterrain.

Entre le magasin et la maisonnette se trouve un jardin. Le tout donnant une rente de 45 mille piastres *acceptible d'augmentation.*

S'adresser à M. Jean Allion.

Avis.

ÉTUDES DE LANGUES ÉTRANGÈRES, ET D'ANCIENS CLASSIQUES LATINS ET GRECS — M. Cattanach, natif d'Angleterre, docteur-ès-lettres de l'académie de Paris, attache autrefois à un collège royal de cette capitale, ayant déjà une longue expérience dans l'enseignement des langues, et ayant séjourné pendant plusieurs années en France, en Italie et en Allemagne, entreprend d'expliquer la grammaire et les écrivains anglais-ou français et en italien, ainsi que les auteurs latins ou anglais et d'scheminer les jeunes gens dans l'étude de l'allemand et de l'ancien grec.

S'adresser au monastère de Sainte-Marie, à Péra.

ONGUENT ET PILULES D'HOLLOWAY.

CET ONGUENT extraordinaire guérit les plaies et les Ulcères les plus dangereux, les Maux de Jambes, les Maux du Sein, les Maux de Gorge, le Chiego-Foot, le Pian, la Lèpre d'Afrique, les Cancers, les Hemorrhoïdes, les Tumeurs, les Gonflements, les Scrofules, les Dartres, les Engelures, la Goutte, les Rhumatismes et presque toutes les maladies de la peau. — La piqûre des Musquitoes et des *Mouches-de-Sable.*

LES PILULES étant composées entièrement d'Herbes Medicinales, ne contiennent ni mercure, ni aucune autre substance delétère. Beaucoup pour la plus tendre enfance, ou pour la plus faible constitution, et également prompte et sûres pour déraciner la maladie dans l'être le plus robuste, elles sont parfaitement inoffensives dans leurs opérations et dans leurs effets, *tandis qu'elles cherchent et qu'elles emportent les maladies de toutes espèces à quelque degré qu'elles soient arrivées*, quelque anciennes et quelques entaciness qu'elles puissent être.

Les Fièvres intermittentes	L'Asthme
Les Taches sur la peau	Les Fièvres Bilieuses
Les Vers	Les Coliques
L'Erysipèle	Les Douleurs
Les Fièvres de toutes espèces	La Goutte
Les maux de Tête	Les Maladies du Foie
Le Lumbago, dit mous de Bresse	Les Hémorrhoïdes
La Rétention d'Urine	Les Rhumatismes
La Pierre ou la Gravelle	Les Scrofules
Les Tumeurs	Le Tic-Douloureux
Les Vers de toutes espèces	Les Ulceres
	La Maladie Vénér.

Les Pilules et l'Onguent se trouvent chez **M. A. STAMPA, GALATA, CONSTANTINOPLE.**

Edouard OTTONI, pharmacien à Péra.

SPÉCIALITE DE BOTTINES.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que je viens d'ouvrir une maison de commerce, dans laquel vous trouverez un assortiment complet d'articles de chaussure parfaitement pour dames, tels que bottines de vi le et pour soirée, souliers de bal, pantoufles, guêtres, etc.

J'aiouta de me faire un nom dans cette capitale, cela seul doit vous convaincre de l'empressement que je mettrai à remplir les ordres que j'aurai l'honneur de recevoir de vous.

J'ai l'honneur de vous saluer,

F. DEHORGNE.

Péra, 22 octobre 1847.
Maison Ardillo, en face du Palais de France.

CHAUMELATINA
ELIXIR
CONTRE LES MAUX DE DENTS ET LA CARIE.

Cette eau, qui a fait des cures surprenantes par son efficacité, après dix années d'expérience, et celles que vient d'en faire l'Académie royale de Médecine de Paris, est un sûr garant de sa supériorité sur tout ce qui a paru dans ce genre.

La Chaumelatina n'a pas la seule propriété de guérir les maux de dents et d'arrêter la carie; elle possède aussi celle de faire cesser la mauvaise odeur occasionner par les dents gâtées; elle fait disparaître les fluxions presque instantanement, dégorge promptement les inflammations de gencives, préserve du scorbut par son fréquent usage. Cet Elixir est composé, presque en entier, que de végétaux antiscorbutiques.

L'auteur affirme que les personnes qui feront un usage suivi de cet Elixir en s'en rinçant la bouche, en se frottant les dents avec une brosse douce trempée dans le mélange, comme il est dit plus haut, et en renouvelant cette opération trois ou quatre fois par semaine, n'éprouveront plus la douleur qu'occasionne la carie des dents, conserveront leur bouche dans un état permanent de fraîcheur, et n'auront jamais besoin de dentiste. Une longue expérience m'a fait remarquer que la Chaumelatina blanchit parfaitement les dents sans en attaquer l'émail, dont il forme un ciment attaché aux dents qui nuit considérablement aux gencives. Les dames peuvent employer cet Elixir pour la toilette. Avec une cuillère à café d'Elixir et deux cuillers à bouche d'eau naturelle tiède, tiens, et la bouche dans cet mélange et en frotter les dents; elles n'apercevront bientôt de l'avantage qu'a la Chaumelatina sur toutes les poudres et opiats dont on se sert pour nettoyer les dents.

Dépôt à Constantinople, chez M. Edouard Ottoni, Pharmacien à Péra.

EXTRAIT
DE
SALSEPAREILLE COMPOSÉ
EN FORME DE PILULES
DE M. E. SMITH.

Cet extrait, composé de ce qu'on appelle en Angleterre bois doux, en France bois sudorifique, réunit à l'action de différentes plantes médicales de l'Europe, forme le remède le plus efficace et en même temps le moins dispendieux et le plus commode, surtout pour voyager, qui ait encore été administré par les plus célèbres médecins de l'Europe depuis plusieurs siècles. L'expérience, toujours plus en parfaite matière, a, en effet, suffisamment prouvé par un grand nombre d'exemples, que c'est le seul remède découvert jusqu'à présent, qui opère infailliment une guérison complète et radicale de toutes les maladies qui proviennent d'un état d'impureté ou d'une altération dans la secrétion des fluides du corps ordinaire à l'administration de la Quinine, mais au contraire il rend à l'estomac le ton qu'il avait perdu par l'intermédiaire.

Cette préparation de Salsepareille est la seule qui, jouit d'une réputation distinguée parmi plusieurs facultés de médecine et universités savantes de l'Europe. Depuis vingt ans qu'elle a été introduite dans la pharmacopée de Londres, son progrès en Europe a toujours été croissant. Le collège de Turin, l'Université de Gênes, le Hôpital gouvernement de la Lombardie, l'Université de Pavie, le Corps médicale de Rome, en "vaire lieu, le collège médical de Naples, ainsi que plusieurs autres, comme la Toscane, Parme et Lucques, font foi de sa supériorité par les attestations et brevets spéciaux qu'ils ont accordés à son auteur.

Dépôt à Constantinople, chez M Aut. Calleja, pharmacien à Pera. A Smyrne chez M. J. Comnenos, Pharmacie Centrale.

Aufruf.

In dem bei dem unterzeichneten Stadtgerichte von weil. Christiane Sophien geschiedenen Boehm, geb. Wothes allhier niedergelegten und am 30 April d. J. ausgehenden Testamente ist auch dem verstorbenen Schwester Caroline verehl. gewesener Bohrer, der vor langer als 48 Jahren als Handlungsdiener auf die Wanderschaft sich begeben und zwar seinen Weg über Ungarn in die Walachei genommen haben soll, von seinem Aufenthalte aber seit vielen Jahren keine Nachricht gegeben hat, zum Erben mit ausgesetzt worden. Der ausdrückliche Bestimmungen zufolge *testetur* hierüber zu Folge wird daher hier-ges Stadtgerichts und Obrigkeitswegen der genannte Tischlergesell Friedrich August Bohrer, hiermit offentlich aufgefordert, binnen Jahresfrist vom Tage des Erscheinens dieser Bekanntmachung an gerechnet, sich vor uns zu gestellen, zu legitimiren und der Eingangsgenannten so ans angesetzten Erbtheils entgegen zu sehen, widrigenfalls er von den Verlassen der geschiedenen Boehm ausgeschlossen und aller Erbsanspruche verlustig gehen soll.

Leipzig im Koniglich Sachsen, den 17 Mai 1847.

DAS STADTGERICHT DASELBST.
(*gezeichnet*) Stoerer.

CONFECTION DE CORSETS A LA DERNIÈRE MODE DE PARIS.

Indépendamment de la vente des Etoffes de Soie, et de tous les Articles de Nouveautés nécessaires à la Toilette des Dames, tels que Chapeaux, Manteaux, Mantelets, Visites, Pélerines, Cols, Bonnets, Manchettes, Fichus, Mouchoirs, Bas, Brodequins, Souliers, Gants, Parfumerie, etc., etc., qui SORTENT DES MEILLEURES MAISONS DE PARIS,

Le Magasin LE BON TON confectionne, A UN PRIX MODÉRÉ, des CORSETS au dernier genre ou au goût des Dames, qui ont l'avantage d'aller très bien sans gêner aucunement le corps.

CONFECTION AU DERNIER GENRE DE CHAPEAUX, ROBES, MANTEAUX ET MANTELETS

Par des ouvrières de Paris.

ROBES DE LA SAISON.
NOUVELLES ÉTOFFES ET NOUVEAUX DESSINS.

Grand Assortiment d'Etoffes de Soie, de Laine, Laine et Soie, les plus à la mode à Paris.
PRIX MODÉRÉ.

CONFECTION POUR ROBES.
NOUVEAUX MODÈLES DE PARIS.

Les Robes sont confectionnées au dernier genre par d'habiles ouvrières de Paris. — BON GOUT ET ÉLÉGANCE.
PRIX MODÉRÉ.

ANNONCES FRANÇAISES. Toutes les marchandises et tous les produits de l'industrie française se trouvent chez M. CHATEAUNEUF aîné, rue Richer, N° 6, à Paris; et au GRAND BAZAR PARISIEN, Grande rue de Péra.

REMÈDE VÉGÉTAL
DE HOGG.

Moyen infaillible, prompt et peu coûteux, de guérir toutes les Maladies secrètes, nouvelles ou chroniques des voies urinaires, chez les hommes et chez les femmes, telles qu'*écoulemens Gonorrhées, Pleurs blanches*, etc., etc. *Ce Remède entièrement composé de Végétaux (ayant la forme d'une drogée très facile à prendre)*, convient même aux estomacs les plus délicats; il est employé de préférence et avec un succès merveilleux en *Angleterre* et en *France* par les médecins les plus célèbres et dans les hôpitaux.

Se vend en Boîtes 16 à 1 Boîtes pharmacien anglais, 23, place Vendôme, à Paris; et dans les principales villes de l'Europe, une seule boîte suffit pour les cas ordinaires. Prix, 5 fr. la boîte.

Dépôt: à Constantinople, au Grand Bazar Parisien; à Alexandrie (Egypte), chez Rathet; à Smyrne, chez Fabbeggi; à Beyrout, chez Lanette.

LE CORPS DE L'HOMME.

Traité complet d'anatomie et de physiologie humaines destiné à tout un genre du monde et aux médecins par le docteur Jacquemin, 1 vol. in-8°, 150 grandes planches dessinées et lithographiées par Fontaine; avec un prix des ouvrages de Lenoir et de Gall.

Paris: chez l'auteur, rue St-Victor 49, et Masson, 11 bis, place St-Andre des Arts, 30.

PILULES DE BONTIUS
PURGATIVES ET DÉPURATIVES
De B. Johannesen, ph. rue Bourdaloue, 1, Paris.
Chaque boîte porte les cachets ci-dessus.
Seul remède reconnu efficace contre la constipation, l'hydropisie, le rhumatisme, la goutte, les glaires, les dartres, le catarrhe et les BILI MEIS. (Bîl. la Boîte, avec notice médicale), écrire franco.

PATE PECTORALE ET SIROP PECTORAL DE
NAFÉ ARABES
Les Professeurs et Chimistes de la Faculté de Médecine de Paris ont constaté l'ACTIVITÉ de ces Pectoraux et leur SUPÉRIORITÉ manifeste sur tous ceux du même genre contre les Rhumes, Catarrhes, Coqueluches et Irritations de Poitrine.
RACAHOUT DES ARABES
Alimentaire des Convalescents, des Dames, des Enfants et des personnes Malades de la Poitrine ou de l'Estomac. (Se défier des Contrefaçons).
Entrepôt à Paris, chez Delangrenier, fournisseur de la Maison du Roi.
Dépôt à Constantinople, chez M. Calcja; à Alexandrie, chez M. Duriot; à Beyrouth, chez M. Aïn Lazzella; à Odessa, chez M. Kockler; à Smyrne, chez M. Fabrini, tous pharmaciens.

CHOLÉRA, PESTE, FIÈVRE JAUNE.
LE CHARBON ANTISEPTIQUE

De GEORGES WEBER, pharmacien à Paris, 8, rue Neuve des Capucines, est le préservatif le plus assuré contre ces affreuses maladies. Toute personne qui avale matin et soir une petite cuillerée de ce charbon, est sûre d'échapper au fléau. Prix du flacon: 5 francs.

Dépôt central à Constantinople, au GRAND BAZAR PARISIEN, Grande rue de Péra; à Beyrouth, Alexandrie, Smyrne, etc., dans les meilleures pharmacies.

GRANDE FABRIQUE DE
FLEURS
MÉDAILLE DONNÉE PAR LE ROI — A L'EXPOSITION DES PRODUITS DE L'INDUSTRIE 1844.
FINES ET EXTRA-FINES. — MÉDAILLES AUX EXPOSITIONS DE 1839 et 1844.
PREVOST-WENZEL,
RUE ST-DENIS, 290 (en face les bains St-Sauveur) à PARIS.
PREMIÈRE MAISON BREVETÉE POUR FLEURS EN 1784.

Fabrique de papiers étoffés, rose végétal et émeurs pour fleurs; feuilages découpés, bouteons, cœurs, calices, gaînes en et argent, semoule, et appliques.

IMPRIMERIE DU JOURNAL DE CONSTANTINOPLE, ÉCHO DE L'ORIENT.
PAPIER DE LA FABRIQUE DE SOMLENE.